



Pour publication immédiate : 25/07/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE UNE LOI PERMETTANT AUX DISTILLERIES  
AGRICOLES DE VENDRE DES BIÈRES, DES VINS ET DES CIDRES  
LABELLISÉS ÉTAT DE NEW YORK DESTINÉS  
À ÊTRE CONSOMMÉS SUR PLACE**

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui une loi permettant aux distilleries agricoles de vendre des bières, des vins et des cidres labellisés État de New York et destinés à être consommés sur place.

« Cette mesure rétablit la parité pour le secteur florissant des boissons artisanales de l'État de New York, crée de nouvelles sources de revenus et offre une nouvelle exposition aux formidables brasseurs, distillateurs et producteurs de vin de l'ensemble de ce grand État », a **déclaré le Gouverneur Cuomo**. « Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, lorsque les New-Yorkais achètent des produits fabriqués dans l'État de New York, tout le monde est gagnant. »

Avant la promulgation de ce projet de loi (S.2481/A.2994), les distilleries agricoles ne pouvaient vendre que des spiritueux labellisés État de New York destinés à être consommés sur place. Pendant ce temps-là, les brasseries, cidreries et établissements vinicoles agricoles étaient tous autorisés à vendre des bières, des vins, des spiritueux et des cidres labellisés État de New York destinés à être consommés sur place.

Cette nouvelle loi qui entrera en vigueur immédiatement modifiera l'article 61 de la loi sur le contrôle des boissons alcoolisées afin de permettre aux distilleries agricoles de vendre des bières, des vins et des cidres labellisés État de New York destinés à être consommés sur place.

**Le Sénateur George Amedore a déclaré :** « Ce projet de loi comble le dernier vide dans le secteur des boissons artisanales en permettant aux distilleries agricoles d'étendre leur gamme de produits destinés à être consommés sur place. Grâce à cette nouvelle loi, cette industrie florissante disposera de tous les outils nécessaires pour continuer à attirer les New-Yorkais et les touristes dans notre État de New York afin qu'ils découvrent les destinations de renommée mondiale qu'il a à offrir. »

**La membre de l'Assemblée Pat Fahy a déclaré :** « Les brasseries, établissements vinicoles et cidreries ont tous le droit de proposer des dégustations sur place de diverses boissons artisanales - ce projet de loi rétablit l'équité pour les distilleries agricoles qui ne jouissaient pas de ce droit jusqu'à présent. Je remercie le Gouverneur Cuomo d'avoir promulgué ce projet de

loi, permettant ainsi aux producteurs de boissons artisanales situés dans des fermes de l'ensemble de l'État de prospérer en tant que moteurs du tourisme et de l'économie locale dans tout l'État. »

**John Curtin, le co-fondateur et co-gérant de l'Albany Distilling Company et le vice-président de la Guilde des distillateurs de l'État de New York (New York State Distillers Guild), a déclaré :** « Nous ne saurions trop dire l'importance de la promulgation de ce projet de loi pour le secteur de la distillerie artisanale de l'État de New York. Chez Albany Distilling, nous avons réalisé d'importants investissements en prévision de l'adoption de ce projet de loi, notamment une nouvelle salle de dégustation et une unité de production. Nous pouvons fièrement servir au verre nos spiritueux, aux côtés d'autres bières, vins et cidres produits dans l'État de New York. Un immense merci au Gouverneur Cuomo pour le rôle prépondérant qu'il a joué pour faire de l'Empire State un haut lieu du secteur des boissons artisanales de notre pays. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418